

FLASH INFO CFTC



AIDE À LA PARENTALITÉ 2026

Concilier **vie professionnelle et vie familiale** peut parfois être compliqué.

Pour accompagner les postiers dans leurs besoins de **garde d'enfants**, le **CSE Central met en place une aide financière**, dont le montant varie selon le **quotient familial (QF)** et l'âge de l'enfant.



♦ DEUX SOLUTIONS POUR LA GARDE D'ENFANTS

Vous avez le choix entre **deux dispositifs**.

⚠ **Ces deux offres ne sont pas cumulables.**

1 LES CESU PARENTALITÉ

Les CESU Parentalité viennent en complément des droits individuels de chaque collaborateur (**50 titres CESU**) et peuvent être utilisés pour régler différents **services à la personne**.

➡ **Enfant de moins de 4 ans : jusqu'à 84 CESU maximum d'une valeur de 15 €.**

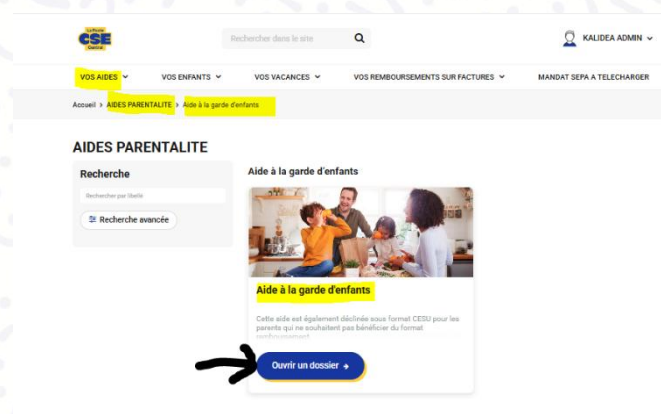
➡ **Enfant de 4 à 11 ans : jusqu'à 55 CESU maximum d'une valeur de 15 €.**

⚠ **Important** : lors de votre demande de CESU sur **Kalidea**, <https://moncompte.up-cse.fr>

veillez à sélectionner le bon bénéficiaire/enfant correspondant à la bonne tranche d'âge.

Les demandes concernant les enfants âgés de **plus de 11 ans seront bloquées**.

OU



CSE CENTRAL DE LA POSTE - 9 rue du colonel Pierre Avia - Case Postale Y115 75757 PARIS CEDEX 15 - Version 25.11.2 | Mentions Légales

2 LE REMBOURSEMENT SUR FACTURE ACQUITTÉE

Le remboursement concerne une partie des dépenses liées à une **garde d'enfant rémunérée**, par exemple :

assistante maternelle • crèche • factures • bulletins de paie...

Les demandes doivent être saisies sur le site des **ASC du CSE Central Kalidea**.

UNE AIDE ADAPTÉE À VOTRE SITUATION

Le montant de la participation maximale annuelle dépend de votre **Quotient Familial 2026** et de l'âge de votre enfant.

Tranche	Quotient Familial 2026	 0 à 4 ans	 4 à 11 ans
1	≤ 7 900 €	1 092 €	715 €
2	> 7 900 € et ≤ 10 100 €	1 008 €	660 €
3	> 10 100 € et ≤ 12 000 €	924 €	605 €
4	> 12 000 € et ≤ 13 900 €	840 €	550 €
5	> 13 900 € et ≤ 15 500 €	756 €	495 €
6	> 15 500 € et ≤ 17 600 €	672 €	440 €
7	> 17 600 € et ≤ 19 700 €	588 €	385 €
8	> 19 700 € et ≤ 22 500 €	546 €	357 €
9	> 22 500 € et ≤ 27 400 €	504 €	330 €
10	> 27 400 €	420 €	275 €

À RETENIR

Quel que soit le mode de financement choisi Le **CESU ou remboursement sur facture** le montant de l'aide versée au postier reste identique selon la grille applicable.

DES PARTENAIRES POUR VOUS ACCOMPAGNER

Parce que les besoins de garde diffèrent selon chaque famille et chaque organisation, deux partenaires sont proposés pour aider les postiers à trouver une solution adaptée.

♦ Kinougarde

Frais d'inscription offerts et **gestion administrative simplifiée**.

♦ Worklife

Accès gratuit à la plateforme permettant d'être mis directement en relation avec des **prestataires de services à domicile**. Cette offre est accessible à tous les postiers.

Pour la **CFTC**, accompagner la parentalité, c'est contribuer concrètement à une meilleure **conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle**.

C'est aussi porter au quotidien nos valeurs de :

SOLIDARITÉ • PROXIMITÉ • ÉCOUTE • ACCOMPAGNEMENT

Parce que les dispositifs existent mais ne sont pas toujours simples à connaître ou à utiliser, **la CFTC est là pour vous informer sur vos droits et vous accompagner dans vos démarches**.

 **Besoin d'un renseignement ? N'hésitez pas à nous contacter.**

**Pour la famille,
la CFTC agit concrètement**

<http://www.cftclaposte.fr>
<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X

